

VILLE
DE
GODERVILLE



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2020**

BUDGET : Ville de GODERVILLE

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Le budget primitif 2020

* *IIa - la section de fonctionnement*

* *IIb - la section d'investissement*

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. C'est un document de prévisions.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le projet du budget 2020 a été présenté lors de la commission finances le 30 juin 2020, à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le budget 2020 a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés le 02 juillet 2020 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat ou autre organisme public chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. Le budget primitif 2020

II-a) La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 représentent 2 115 136.85 euros.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, mise à disposition des salles municipales, droits d'entrée aux spectacles de la salle culturelle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers des immeubles, propriété de la commune et à diverses participations.

S'y ajoute l'excédent de fonctionnement constaté en 2019 et reporté sur 2020 d'un montant de 1 133 257.57 euros.

Soit un total de 3 248 364.42 euros.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 représentent 1 851 464.42 euros.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

S'y ajoute une opération d'ordre de 7 400 euros.

Soit un total de 1 858 864.42 euros.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau, **soit pour 2020 une somme de 1 389 500.00 €.**

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	676 859.42	Recettes des services	112 878.00
Dépenses de personnel	971 795.00	Remb. s/rémunérations pers.	6 000.00
Autres dépenses de gestion courante	168 710.00	Impôts et taxes	952 123.00
Dépenses financières	27 000.00	Dotations et participations	911 822.85
Dépenses exceptionnelles	5 700.00	Autres recettes de gestion courante	130 005.00
Autres dépenses	1 400.00	Recettes exceptionnelles	2 308.00
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 851 464.42	Total recettes réelles	2 115 136.85
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 400.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total	1 858 164.42	Total	2 115 136.85
Virement à la section d'investissement	1 389 500.00		
Solde fonctionnement reporté			1 133 227.57
Total général	3 248 364.42	Total général	3 248 364.42

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

	Taux 2020 Goderville	Taux 2019 Goderville	Taux moyens communaux 2019 au niveau départemental	national
<i>Concernant les ménages</i>				
Taxe d'habitation		11.33	24.80	24.54
Taxe foncière bâtie	18.22	18.22	26.19	21.59
Taxe foncière non bâtie	32.14	32.14	41.87	49.72

Le produit de la fiscalité locale attendu est de 376 180.00 euros.

Commentaire :

Pas d'augmentation de la fiscalité pour 2020.

La taxe d'habitation devrait être compensée par l'Etat.

Rappel :

Taux 2019 : pas d'augmentation

Taux 2018 : pas d'augmentation

Taux 2017 : augmentation 1.5 %

Taux 2016 : pas d'augmentation

Taux 2015 : augmentation de 2%

Taux 2014 : pas d'augmentation

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat sont arrêtées à 747 523 €

Elles sont composées de la façon suivante :

Dotations forfaitaire	319 050 €
Dotations de solidarité rurale	311 331 €
Dotations nationale de péréquation	117 142 €.

Commentaire :

Rappel dotations	2019	2018
Dotations forfaitaire	317 799 €	317 466 €
Dotations solidarité rurale	290 822 €	279 255 €
Dotations nationale de péréquation	107 978 €	101 238 €

e) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ce mécanisme de péréquation horizontale, institué depuis 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Non connu, à la date d'élaboration de ce budget 2020, une provision de 29 000 € a été inscrite au budget.

Commentaire sur la section de fonctionnement :

Autofinancement dégagé sur exercice 2020 = 1 389 500.00 €.

Pas d'augmentation de la fiscalité.

Dotations de l'Etat en légère hausse de 30 924 € mais plus de versement du fonds de concours de fonctionnement de la part de la Communauté de communes

II- b). La section d'investissement**Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes :

Deux types de recettes coexistent :

Les recettes financières : fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement liée aux autorisations d'urbanisme,

Les recettes d'équipement qui correspondent aux subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	116 852.54	Emprunt	
Remb. dépôt et cautionnement reçus	2 000.00	Remb. dépôt et cautionnement reçus	2 000.00
Travaux de bâtiments		Subventions	
Enceinte sportive	200 000.00	Enceinte sportive	32 500.00
Ecole élémentaire	20 000.00	Travaux divers	19 974.00
Salle culturelle	2 200.00	Attractivité	81 300.00
Travaux divers	139 000.00		
Site briqueterie	30 000.00		
Travaux de voirie			
Eclairage public	60 000.00		
Acquisition mobilier - matériel	42 500.00	Taxe aménagement FCTVA	30 000.00 41 694.00
Attractivité Centre bourg	990 415.46	Excédent de fonctionnement	13 383.69
Taxe d'aménagement	1 400.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	7 400.00
Solde investissement reporté		Solde investissement reporté	39 502.31
Restes à réaliser	153 710.00	Restes à réaliser	100 824.00
		Auto-financement	1 389 500.00
Total général	1 758 078.00	Total général	1 758 078.00

c) Les principaux projets portés au budget 2020 sont les suivants :

- ✓ Réfection de la toiture du gymnase
- ✓ Aménagement du jardin des souvenirs au cimetière
- ✓ Travaux divers à l'école élémentaire (mise en accessibilité, sanitaires et préau)
- ✓ Aménagement du carrefour central
- ✓ Aménagement du site de la Briqueterie
- ✓ Provision pour actions futures dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg

d) Différentes subventions d'investissements ont été sollicitées :

- ✓ Réfection de la toiture du gymnase :
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux accordée et inscrite au budget
 - Dotation du Département accordée et inscrite au budget

- ✓ Système de vidéo-protection :
 - Demandes de versements des subventions sollicitées et inscrites au budget :
 - ↳ DETR (Etat) : 17 661.60 €
 - ↳ Département : 10 155.45 €
 - ↳ Communauté de communes : 7 314 €

- ✓ Aménagement du carrefour central :
 - Dotation de soutien à l'investissement local 2019 accordée et inscrite au budget
 - Dotation du Département accordée et inscrite au budget

- ✓ Installation d'un poteau incendie au Hameau de Crétot :
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux accordée et inscrite au budget
 - Dossier déposé au Département – en cours d'instruction

II- c). Vue d'ensemble (section investissement et section de fonctionnement) :

	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>		
Dépenses et recettes réelles	1 851 464.42	2 115 136.85
Opérations d'ordre	7 400.00	
Financement op. investissement	1 389 500.00	
Excédent année N-1 reporté		1 133 227.57
<i>Total</i>	3 248 364.42	3 248 364.42
<i>Section d'investissement</i>		
Opérations d'équipement	1 484 115.46	133 774.00
Opérations financières	120 252.54	87 077.69
Opérations d'ordre		7 400.00
Financement op. investissement		1 389 500.00
Résultat année N-1 reporté		39 502.31
Affectation du résultat		
Restes à réaliser	153 710.00	100 824.00
<i>Total</i>	1 758 078.00	1 758 078.00
<i>Total cumulé</i>	5 006 442.42	5 006 442.42

III. Les données synthétiques du budget

a) Etat de la dette

Encours de la dette	Date contrat	Capital initial	Amortissement 2020		Capital restant dû 31/12/2020
			Capital	Intérêts	
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>30/06/2006</i>	<i>150 000.00</i>	12 172.89	965.47	12 646.33
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>23/11/2006</i>	<i>150 000.00</i>	9 732.41	817.52	9 732.35
<i>Caisse d'Epargne de Normandie</i>	<i>05/03/2008</i>	<i>137 448.82</i>	13 444.68	528.56	3 455.24
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>10/01/2008</i>	<i>350 000.00</i>	12 507.74	10 816.01	207 777.51
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>10/01/2008</i>	<i>200 000.00</i>	15 546.95	2 317.22	33 339.64
<i>Crédit Agricole</i>	<i>29/08/2011</i>	<i>340 000.00</i>	26 231.81	2 721.31	159 088.05
<i>Caisse d'Epargne de Normandie</i>	<i>01/12/2014</i>	<i>600 000.00</i>	27 216.16	8 709.80	456 309.02
Totaux			116 852.64	26 875.89	882 348.14

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 02 juillet 2020
Le Maire, Frédéric CARLIERE

